

DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021

A Châtillon, salle Pierre Dupoizat

Pour que votre inscription soit validée définitivement, veuillez nous renvoyer les éléments suivants :

- Le bulletin d'inscription ci-dessous, avec l'attestation sur l'honneur signée
- Le règlement par chèque à l'ordre de FARANDOLE
- Le chèque de caution à l'ordre de FARANDOLE (pour le matériel loué et la propreté de l'emplacement, celui-ci ne sera pas encaissé. Voir règlement)
- La photocopie RECTO-VERSO de votre pièce d'identité

ATTENTION PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS POUR LES EXPOSANTS, ACCOMPAGNANTS et VISITEURS

Le tout à l'adresse suivante :

**Association FARANDOLE
Ecole élémentaire Publique
Route de la Vallée
69380 Châtillon**

BULLETIN D'INSCRIPTION :

NOM et PRENOM :

Adresse complète :

Email et téléphone :

		TARIF	Quantité	Total	Caution	
EXTERIEUR	Mètre linéaire	3€ / ml			30€ <i>si pas de matériel loué</i>	
	<i>Pas de location de tables, ni de chaises proposées en extérieur</i>					
INTERIEUR	SANS TABLE	Mètre linéaire seul	4€ / ml			
	AVEC TABLE	Table de 1,20 m (1,20 ml inclus)	6,50€ / table			60 € / table
		Table de 1,50 m (1,50 ml inclus)	8€ / table			60 € / table
		Table de 1,70 m ou 1,80 m <i>suivant les disponibilités</i> (1,70 ml ou 1,80 ml inclus)	9,50 € / table			60 € / table
		Chaise	0€			20€ / chaise
<i>Possibilité de cumuler des mètres linéaires seuls et des mètres linéaires avec tables</i>			Total à régler			

Je soussigné (e) certifie accepter le règlement ci-joint et **déclare sur l'honneur :**

- ✓ Ne pas être commerçant (e)
- ✓ Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- ✓ Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code pénal)

Fait à

Signature :

Le :

REGLEMENT – VIDE-GRENIERS de Châtillon

- 1. Le PASS SANITAIRE ET LE PORT DU MASQUE SERONT OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES PERSONNES PRESENTES (intérieurs et extérieurs) A PARTIR DE 12 ANS, exposants et visiteurs.**
2. Ce vide-greniers ne s'adresse **qu'aux particuliers et associations.**
3. L'ouverture aux exposants se fera à partir de **6h00** et aux visiteurs à partir de **8h00**.
L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
4. Les exposants ne pourront partir **qu'après 16h00** (fin de l'ouverture aux visiteurs).
5. Les exposants doivent être obligatoirement munis de leur **pièce d'identité (original)** le jour de la manifestation. **Une autorisation parentale** sur papier libre est demandée pour tout exposant mineur.
6. **Un chèque de caution de 60 € par table et 20 € par chaise** est demandé au moment de l'inscription. Il sera rendu à la fin de la journée après vérification du bon état du matériel et de l'emplacement, et surtout de la restitution du dit matériel loué.
7. Chaque participant doit restituer son emplacement **vide et en bon état de propreté**. Ne laisser aucun objet, carton, sac dans la salle et à l'extérieur (local poubelle compris). Si l'exposant ne loue pas de matériel, un chèque de caution de 30€ est demandé et sera restitué après vérification de l'état de l'emplacement.
8. L'exposant certifie ne pas avoir participé, en 2021, à 2 manifestations de même nature à la date du 3 octobre 2021.
9. Toute inscription non accompagnée de la totalité du montant de la location, de la photocopie de la pièce d'identité, de l'attestation sur l'honneur et du chèque de caution ne sera pas prise en compte.
Les emplacements, ainsi que les tables et les chaises, seront attribués après réception du dossier complet, dans la limite des places et des quantités disponibles, et par ordre d'arrivée des dossiers. Néanmoins, les parents des élèves des écoles maternelle et élémentaire de Châtillon sont prioritaires sur les exposants extérieurs, jusqu'au 20 septembre 2019.
Le numéro attribué pour l'emplacement sera communiqué quelques jours avant la manifestation, par mail.
10. Les emplacements sont mis à disposition à partir de 6h00, s'ils ne sont pas occupés à 7h45, ceux-ci seront réattribués. En aucun cas, la location des emplacements ne sera remboursée.
11. L'association FARANDOLE n'est pas responsable en cas de vol ou dégradation des objets des exposants.
12. **Sont interdits à la vente** : Les objets neufs, les produits périssables alimentaires, les animaux, tous types d'armes, les produits dangereux, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur.
13. L'installation de réchauds, grills ou objets dangereux est interdites. Une buvette- restauration sera proposée sur place.
14. L'association FARANDOLE se réserve le droit de refuser tout objet ou matériel non conforme le jour de la vente.
15. Les véhicules ne sont, bien entendu, pas autorisés dans la salle. Un parking attenant vous sera réservé.

Ce règlement est fait pour protéger tout le monde et assurer la sécurité de chacun. Le non-respect de celui-ci peut entraîner l'expulsion immédiate et sans préavis, ainsi que l'encaissement de la caution versée.